



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE - PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**  
CONVOCATION PAR COURRIEL

À l'attention de M<sup>mes</sup> & MM. les Président(e)s  
des clubs de handball d'Île-de-France

Créteil, le 11 avril 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Une relecture comparée de nos statuts et de ceux de la fédération a fait ressortir une différence dans la méthode de désignation du président de la commission nationale de discipline et de celui de notre commission territoriale de discipline.

Afin de présenter des textes plus conformes à ceux de la fédération, nous proposons les modifications de l'article 19 des Statuts de la ligue et de l'article 6 du Règlement intérieur de la ligue (cf dossier joint).

Conformément à nos règlements, ces modifications ont d'abord été soumises pour validation à la fédération (commission nationale des statuts & règlements) qui a rendu un avis positif le mardi 5 avril.

Nous vous proposons aujourd'hui de valider ces modifications selon les motions suivantes soumises à votre vote électronique.

► **RÉSOLUTION 1**

Modification de l'article 9 des Statuts de la Ligue Île-de-France

► **RÉSOLUTION 2**

Modification de l'article 6 du Règlement intérieur de la Ligue Île-de-France

**Le vote sera ouvert le lundi 9 mai 2022 à partir de 8 heures.**

**Le vote sera clos le jeudi 12 mai 2022 à 18 heures.**

Les résultats du vote vous seront communiqués le vendredi 13 mai 2022.

[ACCÉDER À L'INTERFACE DE VOTE](#)

Nous vous remercions de mettre tout en œuvre afin que votre club réponde présent.

Bien cordialement,

Philippe Pudelko  
Président de la Ligue Île-de-France

pièces jointes à cette convocation : – dossier préparatoire  
– nombre de voix par structure appelée à voter